



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

épilepsie

Question écrite n° 75624

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le manque de moyens en matière de prise en charge des épileptiques les plus atteints. Le 26e Congrès international de l'épilepsie, qui s'est tenu le 27 août dernier, fut l'occasion pour plus de 5 000 spécialistes de dresser un bilan précis : les praticiens ont insisté sur la nécessité d'une prise en charge globale et personnalisée des patients, prenant en compte le caractère invalidant de la maladie, en particulier pour les 120 000 à 150 000 personnes réfractaires à tout traitement médicamenteux. En France, les patients épileptiques ont un accès relativement facile aux soins et à une prise en charge de qualité, mais les moyens font défaut notamment en matière de prise en charge scolaire et sociale pour les patients les plus gravement atteints. L'apparition de techniques chirurgicales a fait naître un espoir chez les patients lourdement handicapés. À l'heure actuelle, seuls 250 à 300 patients sont opérés en France, pour plusieurs milliers de patients en attente. La chirurgie ne peut toutefois que répondre à la marge aux difficultés des malades. L'accueil dans des établissements spécialisés pour les adultes et des internats pour les enfants, l'information et la sensibilisation du public et l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients sont autant de voies exploitables. L'ensemble des spécialistes s'accorde sur le manque de moyens mis à leur disposition pour permettre un tel développement. Le soutien des pouvoirs publics leur est indispensable. Aussi, elle souhaiterait connaître les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour répondre à ces attentes légitimes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75624

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9387